



Programme AVOT OUBANIM

Tazria' 5784



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés

1 SOIREE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner

1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Chapitre 12, verset 3

PARACHA

Ce *Passouk* nous dit que lorsqu'une femme accouche d'un garçon, la *Brit-Mila* (circoncision) de celui-ci a lieu le **huitième jour après sa naissance**.

? Pourquoi précisément le huitième jour ?

Le *Yalkout Chim'oni* rapporte qu'Hachem ne veut pas qu'on Lui offre en sacrifice un animal qui n'a pas vécu un Chabbath. De même, la *Brit-Mila* d'un garçon ne peut avoir lieu qu'après qu'il ait vécu un Chabbath.

Le *Saba* de Slabodka constate la **grandeur du Chabbath**, dont la sainteté imprègne tout ce sur quoi il passe. Non seulement un être humain, mais même un animal.

L'**importance de l'esprit du Chabbath** est si grande que la *Guémara Brakhot* dit qu'en principe, si on veut manger de la baguette et qu'on en a une entière et une entamée, on dit la *Brakha* sur la baguette entière. Cependant, si la baguette entière a été achetée dimanche alors que la baguette entamée est un reste d'avant Chabbath, le *Ma'hzor Vitry* dit qu'on doit faire la *Brakha* sur la baguette entamée. Car, parce qu'elle a passé un Chabbath, elle est **imprégnée de la sainteté** de celui-ci ; et cela la rend beaucoup plus importante que la baguette entière.

HALAKHA



Le *Choul'han 'Aroukh* dit qu'il y a une *Mitsva* de rechercher le vin rouge pour le *Séder* de *Pessa'h*. (Le *Rama* précise : "sauf si le vin blanc est de meilleure qualité").

? Pourquoi ?

Le *Michna Beroura* cite le *Passouk* de *Michlé* (23, 31) qui dit : "**Ne regarde pas un vin quand il est bien rouge** (car tu seras tenté de le boire et, à ce moment-là, tous les chemins te paraîtront droit, et tu risques de trébucher dans des chemins tortueux)."

Un vin rouge est donc considéré comme étant important/ de bonne qualité.

À part cela, le *Michna Beroura* dit que le vin rouge rappelle le sang que Pharaon faisait couler en Égypte.

Il précise cependant : "Là où les non-juifs répandent des fausses rumeurs disant que les Juifs utilisent le sang des non-juifs pour fabriquer leur *Matsot* où le mélanger à leur vin, il vaut **mieux utiliser du vin blanc**."

? Si on utilise du vin blanc parce qu'il est de meilleure qualité, pourra-t-on quand même le colorer un peu en y versant du vin rouge ?

Rav Wozner permettait. Mais Rav Kanievsky disait que lorsqu'on verse du vin rouge dans du vin blanc, le vin n'est pas considéré comme du vin rouge mais comme du vin blanc, sauf s'il y a au moins, dans le mélange, un **quart de vin rouge**.

? Cette coloration devra-t-elle être forcément faite avant

Pessa'h ?

Le *Michna Beroura* (320, 56) a écrit qu'il n'y a **aucun problème de coloration dans les aliments**. Il est donc permis, même pendant *Yom Tov*, de verser du vin rouge dans du vin blanc. Le *'Hayé Adam* demande toutefois de s'en abstenir.

Rav Wozner précise que, même d'après le *'Hayé Adam*, il est **permis de mettre du vin blanc dans du vin rouge**, car cela est plutôt une manière de décolorer (alors que lorsqu'on fait l'inverse, en versant du vin rouge dans du vin blanc, on voit que le vin se colore en rouge).

? Peut-on colorer le vin blanc avec autre chose que du vin rouge (exemple : du jus de betterave) ?

Rav Wozner dit que cela ne donnera **certainement pas au vin un statut de vin rouge**, et que ce n'est donc pas utile.

? Si, le soir du *Séder*, on verse du vin blanc dans du vin rouge dans l'intention de colorer le vin blanc pour avoir une sorte de vin rouge, cela devrait être interdit d'après le *'Hayé Adam*. Donc, pourquoi est-ce permis ?

Rav Wozner explique que, puisque **l'interdiction du 'Hayé Adam n'est qu'une 'Houmra, on ne va pas y ajouter une autre 'Houmra**, en interdisant de verser du vin blanc dans du vin rouge même si c'est dans l'intention de colorer le vin blanc.

MICHNA

Cette *Michna* conclut l'enseignement de Rabbi El'azar Ben 'Azaria, qui nous dit :

“Celui dont la sagesse dépasse les actions (c'est-à-dire qui n'applique qu'une partie de ce qu'il étudie, mais pas tout), à quoi ressemble-t-il ? À un **arbre dont les feuilles sont nombreuses, et les racines peu nombreuses**. Lorsque le vent souffle dessus, il le déracine et le fait tomber.

Par contre, celui dont les bonnes actions sont supérieures à la sagesse (c'est-à-dire dont la préoccupation essentielle est de faire du bien, des bonnes actions), à quoi ressemble-t-il ? À un arbre qui a **peu de feuilles et beaucoup de racines**. Même si tous les vents du monde soufflent sur lui, ils ne le feront pas bouger de sa place.”

Les **bonnes actions d'une personne sont ses racines** ; et **ses connaissances, ses feuilles**. Si on n'applique pas

beaucoup ce qu'on a appris, on finit par l'oublier.

Un *Passouk* (*Yirmiyahou* 17, 6) compare celui dont la connaissance dépasse les bonnes actions à un **arbre dans le désert qui ne reçoit jamais de pluie**. Il est seul, sans aucune trace de vie autour de lui, brûlé par le soleil, dans une terre qui ne produit aucune verdure.

Par contre, une personne pleine de bonnes actions est **enracinée dans la crainte d'Hachem**. Par conséquent, **rien ne peut la faire dévier de ses convictions**.

Un *Passouk* (*Yirmiyahou* 17, 8) la compare à un **arbre planté au bord de l'eau**, qui envoie ses racines vers des sources d'eau, et n'a pas peur des jours chauds et de la sécheresse. Ses feuilles resteront toujours verdoyantes, et il donnera constamment des bons fruits.

**KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES**

Le texte nous raconte qu'une fois, à *Roch Hachana*, au moment où **Hachem juge toute l'humanité, les anges miséricordieux** (qui venaient défendre les gens en présentant leurs mérites) se sont rassemblés. Et le **Satan** (qui venait **accuser et attaquer les gens**) s'est présenté parmi eux.

Hachem lui a dit : “D'où viens-tu ?”

Le *Métsoudat David* explique que les anges n'ont pas le droit de parler devant Hachem. Ce n'est que lorsqu'il les interroge qu'ils peuvent répondre. Or Hachem a vu que le Satan bouillonnait d'envie de parler. Il l'a donc interrogé.

Le Satan a répondu : “Je reviens d'une longue tournée dans toute la terre. J'ai bien scruté les **actions des gens**, elles sont **en majorité négatives**, et je m'apprête à **présenter mes accusations**.”

Hachem lui a dit du bien sur Iyov, et a ajouté : “Moi, Je n'ai **rien trouvé de mal chez lui**. Est-ce que, lui aussi, tu veux l'attaquer ?”

Le Satan a répondu : “Est-ce gratuitement qu'il te craint ? N'as-Tu pas accordé une grâce spéciale à lui, sa famille et tout ce qui lui appartient ? Tu as béni l'action de ses mains, et son troupeau s'est énormément multiplié sur terre ! Si seulement Tu acceptais **d'envoyer Ta main sur lui et de toucher à tout ce qui lui appartient**, Tu verras s'il ne se mettra pas immédiatement à blasphémer !”

Le *Métsoudat David* explique que le Satan a dit à Hachem : “En accordant autant de bien à Iyov, c'est comme si Tu mettais une barrière autour de lui, pour empêcher le mal de s'approcher de lui. C'est donc **normal qu'il Te vénère autant !**”

Nos Sages ont dit que **l'intention du Satan était pure**. Car, ayant vu combien Hachem appréciait Iyov, il a eu peur que le mérite d'Avraham *Avinou* soit réduit à Ses yeux. Et il a voulu Lui montrer qu'Avraham Lui est resté totalement fidèle malgré toutes les difficultés qu'il lui a envoyées ; alors que Iyov, n'ayant pas été éprouvé, n'avait **pas autant de mérite à rester fidèle et serein**. Car il est facile de se comporter ainsi lorsque tout va bien !

Hachem a accepté de livrer, aux mains du Satan, toutes les possessions de Iyov. Mais Il lui a dit : “Sur lui-même, n'envoie pas ta main.”

Le texte nous dit que le Satan est sorti de devant Hachem pour accomplir sa mission : **s'attaquer aux possessions de Iyov** pour l'amener, *'Has Véchalom*, à blasphémer Hachem.



CHOFTIM PROPHÈTES

Le texte nous raconte que les Philistins sont montés. Ils ont campé dans la région de Yéhouda. Ils se sont étalés dans toute la région, dans un endroit qui s'appellera plus tard Lé'hi (mâchoire).

Ce nom lui a été donné en raison de l'événement suivant.

Lorsque les gens de Yéhouda ont vu les Philistins s'étaler ainsi, ils leur ont dit : "Pourquoi êtes-vous aussi agressifs envers nous, alors que nous sommes soumis à vous ?" Ils ont répondu : "Car nous venons vous demander de nous **livrer Chimchon**, pour que nous puissions lui faire ce qu'il nous a fait."

Trois mille hommes de Yéhouda sont allés au rocher où Chimchon était, et lui ont dit : "Tu sais très bien que **les Philistins nous gouvernent**. Nous sommes soumis à leur volonté. Pourquoi nous as-tu mis dans cette situation ?"

Chimchon a répondu : "Je leur ai fait ce qu'ils m'ont fait." Ils lui ont dit : "Sache que nous sommes **venus pour t'emprisonner, et te livrer aux Philistins**. Nous te demandons de te livrer à nous sans résister."

Chimchon leur a dit : "**Jurez-moi que vous ne me ferez aucun mal**, et que vous vous contenterez de me livrer aux Philistins." Ils lui ont dit : "Nous te promettons que nous ne te ferons aucun mal. Nous allons juste te ligoter, et te livrer entre leurs mains. Mais nous ne te tuerons pas".

Et effectivement, ils ont ligoté son corps avec des cordes de lin très épaisses et toutes neuves, et l'ont tiré du rocher dans lequel il était réfugié. Mais ils ont laissé ses jambes libres, et il pouvait donc marcher.

Chimchon est allé lui-même se rendre aux Philistins. Dès qu'ils l'ont vu, ils ont sonné des trompettes, en signe de joie. Et ils s'apprêtaient certainement à s'attaquer à lui

et à le tuer.

À ce moment-là, un **souffle d'Hachem a donné à Chimchon des forces extraordinaires**. Et Chimchon a très facilement pu déchirer les cordes qui le ligotaient.

Il a trouvé par terre une mâchoire d'âne encore fraîche. Il l'a prise et a tapé, avec elle, mille Philistins.

Il s'est exclamé : "Avec une mâchoire d'âne, j'ai **frappé mille hommes !**" Puis il a jeté la mâchoire de ses mains, et a appelé l'endroit Ramat Lé'hi (qui signifie : "L'endroit où j'ai jeté la mâchoire").

Après ce dur combat, il a eu très soif et a **supplié Hachem de lui donner à boire**.

Un grand miracle a eu lieu : **de l'eau a jailli de la mâchoire**.

Certains disent qu'elle provenait d'une **source d'eau qui était sous la mâchoire**. D'autres disent qu'elle a **jailli de la mâchoire elle-même**.

Chimchon a bu et s'est senti beaucoup mieux. Il a appelé cette source "La **source de celui qui a imploré Hachem**, qui se trouve dans la mâchoire". Et jusqu'à aujourd'hui, cet endroit s'appelle ainsi.

Le chapitre se termine en disant que **Chimchon a jugé le peuple juif** sous la domination des Philistins pendant 20 ans.

Il n'a pas sauvé le peuple juif de cette domination, mais il l'a **sauvé des mains des Philistins**.

Ce sauvetage n'était cependant pas total, car le peuple juif restait encore sous la domination des Philistins.

HISTOIRE

Le grand Rav surnommé Sar Chalom de Belz a consacré 15 ans de sa vie à la construction d'une **superbe synagogue à Belz**, qui a été inaugurée en l'an 5602 (1882).

Il passait **beaucoup de temps sur le chantier** à aider à la **fabrication du ciment** et à la **construction du bâtiment**.

L'un de ses frères lui a dit : "Il ne convient pas que ce soit le Rav lui-même qui s'occupe de cela."

Le Rav a répondu : "Dans ma jeunesse, j'ai mérité que le prophète Élie se révèle à moi, après m'être privé de sommeil pendant mille nuits consécutives. Il m'a enseigné la Torah et, entre autres, les lois concernant la synagogue. Depuis ce moment, j'ai eu très envie de construire une synagogue selon la loi juive. Si j'en avais la force, je l'aurais **construite tout seul**, entièrement !"

Cette construction ne s'est pas faite sans soucis car le gouverneur était un antisémite notoire qui, dès qu'il a entendu parler de ce projet, a tout fait pour l'assombrir : il a informé le Rav qu'il allait **construire une église en face de la synagogue et plus haute qu'elle**, pour lui faire de l'ombre. Et il lui a même dit : "**Je suis le deuxième Haman**."

Le Rav a répondu : "De même que **le premier Haman est tombé, vous tomberez**".

Finalement, il s'est avéré que le terrain acheté par le gouverneur appartenait à des orphelins, dont la cour de justice était tuteur ; et que celle-ci a décidé que le terrain serait **vendu aux enchères**, et donc à celui qui proposerait le prix d'achat le plus élevé.

Les Juifs voulaient acheter le terrain le plus vite possible. Mais le Rav, ne voulant pas exciter le gouverneur, a préféré agir discrètement : il a remis la somme d'argent nécessaire à son médecin non-juif, et lui a **demandé d'acheter le terrain**.

Il l'a acheté et l'a donné à la communauté juive. Et lorsque le gouverneur a appris cela, il s'est encore plus énervé et s'est mis à la recherche d'un autre terrain, sans renoncer à son projet d'église très haute qui ferait de l'ombre à la synagogue.

Sa fin a été semblable à celle de Haman : un jour où il sortait de Belz, il est tombé nez à nez avec son ennemi juré. Il se sont violemment disputés : chacun des deux exigeait de l'autre qu'il le laisse passer, aucun n'a voulu céder, ils se sont insultés, puis carrément **battus à l'épée**. Et c'est ainsi que le gouverneur a été tué.

Les travaux ont pu être achevés, et la synagogue a été inaugurée.

Merci Hachem !

CHMIRAT HALACHONE
en histoire

Le 'Hafets 'Haïm nous enseigne : "Il est **primordial d'étudier les règles du langage** afin de savoir **comment se conduire et acquérir l'art du beau parler**." (Chemirat Halachone, Tevouna 2)



LE CAS DE LA SEMAINE

Réouven se plaint auprès de Chim'on de **certaines actions déplaisantes** commises par Gad, qui traverse des difficultés familiales ces derniers temps.

QUESTION

Chim'on a-t-il le droit d'accepter les propos défavorables de Réouven au sujet de Gad ?

Réponse



Chim'on n'a pas le droit de prêter foi aux plaintes de Réouven. Bien que les propos soient véridiques, ils peuvent être **jugés positivement au vu de la situation familiale** que traverse Gad.

Question

Élie est en train de se garer en voiture.

Suite à une mauvaise manœuvre, il **heurte la voiture stationnée** devant lui.

Il sort pour évaluer les dégâts et constate qu'il n'a causé **qu'une petite rayure**.

Après avoir pris contact avec le propriétaire de la voiture, Mendy, ce dernier



lui demande de **payer les frais de réparation**.

Élie explique alors que la voiture est ancienne et qu'elle comporte déjà plusieurs rayures, donc la légère égratignure qu'il a causée n'a **pas fait diminuer la valeur de la voiture**.

Élie ne voit pas pourquoi il devrait payer pour la réparation.

GUEMARA



L'argument d'Élie est-il plausible ?

A toi !

- Rambam (Hilkhot Hovel Oumazik 7, 15)
- Choul'han 'Aroukh 'Hochen Michpat 387, 1 ; Chah 1

RÉPONSE

Le *Rambam* enseigne (et ainsi tranche le *Choul'han 'Aroukh*) : la valeur d'un dommage se calcule en faisant la **différence de valeur de l'objet avant et après le dommage**.

Il semble donc que dans un cas comme le nôtre, où l'objet n'a pas perdu de valeur, aucun remboursement ne soit nécessaire. Cependant, le *Chah* précise que ce mode de calcul n'est vrai que dans le **cas où l'objet endommagé est irréparable**. S'il est possible de le réparer, alors dans tous les cas, le **responsable des dommages doit payer les frais de réparation**, même si l'objet n'a pas perdu de valeur.

C'est pourquoi, dans notre situation, bien que la voiture en elle-même n'ait pas perdu de valeur, puisque la rayure est réparable, Élie est dans l'obligation de payer les frais de réparation.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moché Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements :  01 77 50 22 31  +972 54 679 75 77  avotoubanim@torah-box.com